

L'avortement, témoin de la fragilité des droits acquis

La question de l'avortement, désormais remise en question aux États-Unis, ne peut laisser les deux Universités libres bruxelloises indifférentes, alors que leur engagement pour le droit des femmes à disposer de leur corps les avait conduites à braver la loi qui jusqu'en 1990 interdisait ce geste médical en Belgique.

Publié le 28/06/2022 à 16:54



L'exemple américain montre que les droits ne sont jamais définitivement acquis, en particulier le droit à l'IVG. - Photonews.



Carte blanche -

Par Annemie Schaus, rectrice de l'ULB; Jan Danckaert, recteur élu de la VUB.

Avec le renversement de l'arrêt Roe vs Wade par la Cour suprême des États-Unis, de nombreuses femmes américaines verront leur accès à l'interruption volontaire de grossesse désormais considérablement entravé. Certains États américains ont déjà recours à des lois très restrictives en la matière, et certains interdisent même l'avortement en cas de viol. Ils pourront désormais généraliser ces restrictions avec la bénédiction de la Cour suprême, une nouvelle donne qui témoigne de la régression terrible des droits des femmes dans une grande démocratie comme les USA.

L'interdiction de l'IVG repose sur une méfiance fondamentale à l'égard des femmes, comme si elles n'étaient pas capables de prendre la bonne décision afin de savoir si et quand un enfant peut naître dans des conditions acceptables. Les femmes se voient ainsi dénier un droit essentiel : le droit à l'autodétermination. Le droit d'être « maître dans son propre ventre », comme le proclamait le slogan féministe des Dolle Mina dans les années 1970.

Des femmes en danger

L'histoire montre pourtant ce à quoi mène une interdiction

de l'IVG : les femmes recourent à nouveau à des avortements illégaux pratiqués dans des conditions très peu satisfaisantes pour leur santé. Des femmes mourront ou seront mutilées pour le reste de leur vie. Des femmes qui se trouvent déjà dans une situation d'urgence devront organiser de manière clandestine un voyage vers un État où elles pourront recourir à une IVG de manière légale, parfois loin, très loin de chez elles...

À lire aussi [Après la remise en cause de l'avortement, le grand oeuvre idéologique des républicains](#)

Cela rappelle les femmes belges qui, dans les années 1970 et 1980, se rendaient en secret aux Pays-Bas, en France ou au Royaume-Uni pour avorter, comme cela rappelle les collectes de fonds au bénéfice des femmes qui n'avaient pas les ressources pour ces dangereuses escapades sanitaires.

Un accroissement des inégalités

D'autres femmes se retrouveront dans des situations où elles n'auront ni les informations ni les réseaux nécessaires pour savoir quoi faire en cas de grossesse non désirée. Beaucoup n'auront pas les moyens de se déplacer pour se faire avorter, acheter des pilules abortives ou rémunérer un avocat en cas de procès. Des enfants naîtront qui n'étaient pas désirés, qui ne trouveront pas le nid douillet auquel ils ont droit et, dans de nombreuses familles, la pauvreté augmentera au gré des naissances. Faire reculer le droit à

l'avortement accroît indubitablement les inégalités.

Le recul drastique du droit à l'avortement aux États-Unis nous rappelle que ce droit n'est pas gravé dans la pierre pour l'éternité. Le cas de pays proches de nous, comme la Pologne, l'a déjà mis en lumière. Nous entendons plus qu'à l'ordinaire résonner les mots célèbres de Simone de Beauvoir : « N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne seront jamais acquis. Vous devrez rester vigilants votre vie durant. » Cet appel majeur trouve plus que jamais en nous un dramatique écho, car le risque est bien là, aujourd'hui, à nos portes, dans la plus grande démocratie au monde.

Une lutte depuis plus de 50 ans

Les deux universités sœurs que sont l'Université libre de Bruxelles et la Vrije Universiteit Brussel ont très activement fait campagne pour le droit à l'interruption volontaire de grossesse depuis les années 1960 et 1970.

À lire aussi [Droit à l'avortement: «Il ne faut pas paniquer mais on pourrait en profiter pour renforcer les droits des femmes»](#)

L'arrestation, en 1973, du médecin de l'ULB Willy Peers, lequel pratiquait ouvertement des avortements, a été le catalyseur de la lutte pour la légalisation de l'IVG en Belgique, initiée par le mouvement féministe et fortement soutenue par les associations humanistes. Jean-Jacques

Amy et Pierre-Olivier Hubinont, parmi bien d'autres acteurs des soins de santé, ont été actifs dans les centres abrités par les hôpitaux universitaires de l'ULB et de la VUB, où étaient pratiquées des interruptions volontaires de grossesse. Dès les années 1970, les femmes pouvaient s'y rendre pour avorter dans des conditions optimales et les médecins y étaient formés aux techniques d'avortement.

En 2015, la VUB a décerné un doctorat honorifique à Willy Peers et Lucie Van Crombrugge, membre des Dolle Mina et coordonnatrice d'un centre où pendant des années, à Gand, se pratiquaient des avortements. Willy Peers et Lucie Van Crombrugge ont également obtenu ce doctorat honoris causa pour leur engagement en faveur de l'adoption de la loi belge de 1990 dépénalisant partiellement l'interruption volontaire de grossesse, tandis que Simone Veil, initiatrice de la loi française, reçut la même distinction de l'ULB en 1984.

Poursuivre le combat pour le droit à l'IVG

La VUB et l'ULB, fières de leur engagement humaniste et de leur conception de l'autonomie et de la dignité de la personne humaine, continueront à œuvrer pour préserver l'accès à l'avortement. Nous soutenons fermement les initiatives visant à consacrer ce droit. Il existe des appels à le faire par le biais des Constitutions belge et européenne, et c'est une voie qui parmi d'autres mérite assurément d'être explorée. Et, bien sûr, nous ferons tout ce qui est en

notre pouvoir pour sauvegarder le droit à l'avortement de nos personnels et de nos étudiantes, y compris celles venues des États-Unis.

À lire aussi [IVG: Ecolo et Groen déposent une proposition pour modifier la Constitution](#)